

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_175**

Objet : Arrêté de circulation et Stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE en date du 28 août 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de remplacement de poteau béton ENEDIS HS place par place,
Rue Saint-Hippolyte.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la Rue Saint-Hippolyte sera en demi-chaussée avec un alternat par feux tricolores, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit **du Lundi 25 Septembre 2023 au Lundi 9 Octobre 2023.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipal et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.
Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 28/08/2023

Le Maire,
Sandrine PEBLIN

